

# Louez solidaire et sans risque, c'est aussi

→ La possibilité d'obtenir **30% ou 70% de déduction sur vos revenus fonciers** en signant une convention à loyer intermédiaire avec l'Anah (l'Agence nationale de l'habitat), d'une durée minimale de 6 ans.

Louez solidaire vous renseigne sur cette déduction fiscale et vous accompagne dans vos démarches administratives auprès de l'Anah.

→ Une aide forfaitaire pour la réalisation de vos diagnostics techniques : Diagnostic de Performance Énergétique, Constat de Risque à l'Exposition au Plomb...

Avec Louez solidaire et sans risque, vous êtes remboursé jusqu'à 150 € pour la réalisation de vos diagnostics obligatoires pour la mise en location.

→ Des renseignements financiers et techniques pour vos travaux d'amélioration de l'habitat.

# Vous êtes propriétaire d'un appartement parisien et vous souhaitez le louer en toute tranquillité?



## Les partenaires de la Ville de Paris

- Association AURORE
- Association EMMAÜS
- BAIL POUR TOUS
- CENTRE D'ACTION SOCIALE PROTESTANT
- CPCV ÎLE-DE-FRANCE
- FRANCE EURO HABITAT
- HABITAT ET HUMANISME ÎLE-DE-FRANCE
- POUR LOGER
- SOLIDARITÉS NOUVELLES POUR LE LOGEMENT DE PARIS
- LES RESTOS DU CŒUR
- SIEMP

**Avec le soutien de**  
FNARS, FAPIL, Secours Catholique, Fondation Abbé Pierre, Espace Solidarité Habitat, PACT Paris, La Chambre des Notaires de Paris et la Chambre des Propriétaires UNPI Paris Île-de-France

MAIRIE DE PARIS  
DIRECTION DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION  
DIRECTION DU LOGEMENT ET DE L'HABITAT  
DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE, DE L'ENFANCE ET DE LA SANTÉ

Toute l'info sur la ville !  
**info** Paris **Le 3975 Paris.fr**

→ Vous êtes **propriétaire d'un appartement ?**

# Louez solidaire et sans risque avec la Mairie de Paris !



### À QUI S'ADRESSER ?

 **HABITAT & DÉVELOPPEMENT ÎLE-DE-FRANCE**, missionné par la ville de Paris, se tient à votre disposition pour vous renseigner :

**N° Vert 0 800 50 05 45**

ou contactez-nous à travers le formulaire sur [www.logement.paris.fr](http://www.logement.paris.fr)

Pourquoi ne pas faire **un geste solidaire et sans risque** en louant votre bien grâce au nouveau dispositif mis en place par la Ville de Paris ?

# Un dispositif solidaire destiné aux Parisiens en difficulté

Le marché locatif, très tendu rend particulièrement difficile l'accès au logement des Parisiens disposant de faibles revenus.

C'est pourquoi la Ville de Paris, avec l'aide de partenaires spécialisés, a mis en place un dispositif innovant et utile pour améliorer les conditions de vie de :

- familles parisiennes hébergées à l'hôtel au titre de la protection de l'enfance
- travailleurs Parisiens à bas revenus (célibataires ou couples)

en mobilisant une offre de logements privés supplémentaire.



## et sans risque pour les propriétaires

La Ville de Paris et les partenaires du dispositif apportent aux propriétaires une sécurité maximale en leur garantissant :

- Paiement du loyer et des charges locatives
- Gestion locative
- Accompagnement de l'occupant par un organisme agréé
- Remise en état en cas de dégradations
- Possibilité de bénéficier de déductions fiscales

### Les caractéristiques des logements recherchés

→ Votre logement situé exclusivement à Paris doit disposer d'une superficie loi Carrez d'un minimum de 16 m<sup>2</sup>, être habitable et répondre aux critères de décence.

En fonction des caractéristiques de votre logement, Louez solidaire vous orientera vers le montage le plus adapté et vous permettra de bénéficier d'aides au financement de travaux si nécessaire.

## En pratique

### À QUI DOIS-JE M'ADRESSER ?

Le centre d'appel Louez solidaire vous renseigne sur le dispositif au numéro gratuit **N° Vert 0 800 50 05 45** et vous oriente vers l'un des partenaires conventionnés par la Ville de Paris.

### QUELLE EST LA DURÉE DE L'ENGAGEMENT ?

L'engagement avec l'un des partenaires de la Ville de Paris varie entre 3 et 6 ans.

### QUI OCCUPE MON LOGEMENT ?

Selon la superficie de l'appartement :

- des familles parisiennes hébergées à l'hôtel et engagées dans un parcours d'insertion sociale ou professionnelle,
- des travailleurs à bas revenus, célibataires ou en couple.

### DE QUOI DOIS-JE M'OCCUPER ?

La gestion locative de l'appartement est entièrement prise en charge par Louez solidaire et reste transparente pour le propriétaire.

Durant toute la durée du bail, Louez solidaire se charge de l'occupation sereine du logement.

### QUI VEILLE AU BON ENTRETIEN DE MON LOGEMENT ?

Louez solidaire s'engage non seulement à contrôler régulièrement l'état de l'appartement mais également à aider, en cas de besoin, les occupants à faire face à des difficultés passagères par la mise en place d'un accompagnement adapté.

De la même manière, des travaux de remise en état du logement à sa restitution, en fin de bail, peuvent être financés, dans le cadre du dispositif.

## témoignages...



**Monsieur et Madame V,** viennent d'acquérir un F2 de 36 m<sup>2</sup> dans le 19<sup>ème</sup>, leur avis :

Depuis quelques mois, notre projet était d'investir dans l'immobilier, mais avant de se lancer nous voulions nous garantir au maximum au vu du crédit que nous allions prendre. Sur Internet, nous avons découvert les avantages proposés par **Louez solidaire** : la sécurité de paiement nous a attirés et la déduction sur les revenus fonciers nous a décidés, un double avantage qu'on ne trouve nulle part ailleurs ! Dès l'achat nous avons convenu d'une visite du logement avec H&D IDF et l'un des partenaires. Un bail et une convention avec l'Anah ont été signés pour 6 ans. Tout se déroule bien, nous avons un interlocuteur, le paiement se fait par virement automatique, très simple et pratique pour nous ! ”

**Monsieur M,** propriétaire d'un appartement de 65 m<sup>2</sup> a confié son logement à Louez solidaire en 2007, il témoigne de son expérience :

“ J'ai confié mon appartement à **Louez solidaire** au démarrage du dispositif, avec un engagement de 3 ans, pour voir... j'envisage maintenant de prolonger le bail ! Aucun souci de paiement, c'est régulier. Au bout d'un an, le loyer a été révisé et les charges locatives ont été régularisées. J'étais soucieux à propos de l'occupation paisible du logement mais je n'ai pas eu de remarques des voisins et je sais qu'en cas de besoin Louez solidaire est là pour intervenir. Une démarche solidaire et avantageuse que je recommande ! ”